Médicaments: intermédiaire obligatoire !

Compte Test - 2012-10-30 15:37:00 - Vu sur pharmacie.ma

Deux nouvelles circulaires viennent d'être publiées par le ministère de la Santé. La première rappelle l'interdiction formelle de la vente directe des médicaments aux cliniques par les industriels, comme c'est encore pratiqué aujourd'hui ! La deuxième circulaire pointe du doigt le respect du circuit légal de la distribution des vaccins. Dans ce sens, la circulaire signée par El Houssaine Louardi précise que le circuit légal de distribution des vaccins n'est pas toujours respecté particulièrement quand ils sont livrés directement par les établissements pharmaceutiques à certains cabinets médicaux qui les facturent aux patients.